

La Section Sportive Scolaire Équitation du collège Pasteur de Saint Lô

Année 2019/2020

Les objectifs

Le premier objectif de la Section Sportive Scolaire Équitation est de favoriser la réussite scolaire par la motivation et la confiance en soi. C'est aussi le moyen de découvrir la diversité des emplois de cadres dans la filière équine et de se donner l'ambition de la poursuite d'études permettant d'y accéder.

Le dispositif

La Section est ouverte aux cavaliers ayant un niveau d'équitation équivalent aux Galops 2 ou 3. Ils montent à poney ou à cheval 2 fois 1h30 par semaine durant l'année scolaire, inclus dans leur l'emploi du temps (soit 54 séances). La participation financière des familles est de 550 € pour l'année (payable mensuellement). À ces séances de pratique s'ajoutent des séances théoriques pour préparer le passage de Galops ainsi que des séquences de « découverte de la filière équine » destinées à l'acquisition de connaissances générales liées au cheval et à son environnement économique et culturel. La section sportive fonctionne conjointement entre le collège Pasteur et le Lycée Le Verrier.

Les cours sont assurés par un Instructeur d'équitation (DES JEPS) et un Moniteur d'équitation (BP JEPS). La coordination pédagogique est assurée par un professeur du collège.

Lieu de pratique

Les élèves se rendent au Pôle hippique de Saint Lô en transport collectif pris en charge par celui-ci. Les familles récupèrent leur enfant au Pôle hippique à l'issue du cours si celui-ci se termine à 18h00.



Le recrutement

À l'issue de la séance de détection, une commission de recrutement traite les candidatures pour l'admission à la rentrée 2019. Elle est composée du Chef d'établissement, de l'Instructeur et du Moniteur.

Les critères sont : la motivation, le dossier scolaire et le niveau sportif.

Pour cette année, les séances de détection se tiendront le vendredi 29 mars 2019 de 16h à 18h au Pôle hippique de Saint-Lô, pour les élèves hors secteur, et le vendredi 24 Mai 2019 pour les élèves du secteur.

Le dépôt des candidatures

La demande (ci-contre) est à retourner au collège Pasteur **avant le 15 Mars 2019**, délai de rigueur. Une convocation pour le test de détection sera alors adressée à la famille.

Les conditions requises

- Être en CM2 dans une école du secteur du collège Pasteur, ou être scolarisé au collège Pasteur, ou faire une demande de dérogation (document à demander au chef d'établissement où est actuellement scolarisé votre enfant) pour être scolarisé au collège Pasteur l'an prochain (attention, il n'y a pas d'internat au collège Pasteur).
- Fournir, par un médecin du sport (la liste des médecins agréés sera fournie par le collège), un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'équitation.
- S'engager à prendre dès la rentrée scolaire une licence fédérale (montant 25 € pour 2019) et à s'inscrire à l'Association Sportive du collège (UNSS, montant 12 € pour 2019).

FICHE DE CANDIDATURE – SECTION SPORTIVE

ÉQUITATION DU COLLÈGE PASTEUR

(à renvoyer au collège Pasteur avant le 15/03/2019 en joignant les bulletins de l'année en cours)

Nom : Prénom :

Adresse :

Adresse électronique :

Téléphone :

Date de naissance :

Scolarité actuelle (classe et établissement) :

Nombre d'années de pratique de l'équitation :

Niveau de Galop ou équivalent :

Si pratiquant actuellement :

nom du club :

n° d'adhérent fédéral :

Je soussigné,..... responsable légal de l'enfant désigné ci-dessus, l'autorise à faire acte de candidature et à participer aux activités de la section sportive équitation du collège Pasteur.

Fait à, le

Signature :

Contact : Collège Louis Pasteur
21, rue Maréchal de Lattre de Tassigny
BP 204
50004 SAINT LÔ cedex
02 33 72 55 90 ce.0500095g@ac-caen.fr